

Image not found or type unknown



quitter cdi pour un cdd : assédic ?

Par **robbie59**, le **18/10/2010 à 09:11**

J'aimerais savoir si je quitte un cdi pour un cdd est-ce qu'à la fin du cdd je percevrai les allocations chomages ?

Par **P.M.**, le **21/10/2010 à 18:23**

Boujour,

Uniquement si le CDD est de plus de 91 jours ou 455 heures...

Après une démission, c'est le temps de travail qu'il faut en une ou plusieurs fois à condition que vous ne soyez pas à l'origine de la rupture...